



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Thèmes proposés : la sociologie des organisations coopératives

Anne Madec

Citer ce document / Cite this document :

Madec Anne. Thèmes proposés : la sociologie des organisations coopératives. In: Économie rurale. N°103, 1974. A quoi servent les sociologues ruraux? pp. 38-43;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2257>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_103_1_2257

Fichier pdf généré le 08/05/2018

SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS COOPERATIVES

par Anne MADEC

Maitre-Assistant de Sociologie à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon

Cette communication * est fondée sur une série de six études régionales réalisées par une équipe bi-disciplinaire (1) en collaboration avec la Confédération Nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA). Ces études avaient pour objet de :

1. Dresser au moyen de **monographies détaillées**, spatialement limitées à un cadre socio-économique et géographique homogène, le tableau des relations existant à un moment donné entre agriculteurs et adhérents ou non des Organisations Mutualistes, et ces dernières : coopératives, Crédit Agricole, Mutualité Sociale Agricole, et Mutuelles Agricoles Assurances.

Réaliser un tel tableau supposait une analyse en situation réelle des diverses parties en cause, à savoir :

- les adhérents sociétaires
- les non-adhérents
- les représentants des agriculteurs dans ces organisations tant au niveau départemental que local.
- les administratifs (Directeurs départementaux, Directeurs de coopératives, Chef de Bureau..)

Se limiter à des données d'ordre psycho ou sociologique était insuffisant. Il était nécessaire de réinsérer les opinions et comportements recueillis dans le **contexte régional** d'une part, et d'autre part, de les **interpréter** en fonction des **caractéristiques socio-économiques des exploitations ou organisations étudiées**.

2. Expliquer les "décalages" existant entre les perceptions des divers agents étudiés par une **analyse globale** du problème au niveau régional.

Nous ne ferons pas ici une analyse détaillée de la procédure d'enquête adoptée mais il est cependant nécessaire d'évoquer les modalités de choix des régions étudiées et l'importance numérique de l'étude réalisée.

Nous souhaitons étudier des zones agricoles homogènes (3 à 4 cantons), dont les systèmes de production étaient très variés, et où les Organisations Mutualistes présentaient des aspects structurels différents.

Ont été ainsi choisis :

- le Valois (Oise) : zone de grande culture - Coopératives céréales, approvisionnement, peu nombreuses - SICA de création récente (viande, légumes, pommes de terre).
- le Chatillonnais (Côte d'Or) : zone de polyculture à faible densité de population en cours de restructuration - Grosses coopératives en nombre restreint.

(*) Le texte présenté ici est le document de travail proposé au groupe n° 4

— le Gaillacois (Tarn) : zone de polyculture associée à la vigne et aux arbres fruitiers. Population relativement âgée. Rapatriés d'Afrique du Nord. Structure coopérative vinicole très ancienne en pleine ré-organisation.

— le Trièves (Isère) : zone de moyenne montagne. Très ancienne tradition mutualiste (les plus anciennes caisses mutuelles de France).

— le Trégorrois (Côtes du Nord) : zone de polyculture à forte densité démographique, avec présence simultanée sur le terrain de coopératives, de crédit, et d'assurances, appartenant à des familles spirituelles différentes.

— la Costière (Gard) : zone d'agriculture spécialisée dans une région d'aménagement hydro-agricole de grande envergure. Structures de coopératives agricoles anciennes parallèlement à une coopération basée sur fruits et légumes. Rapatriés d'Afrique du Nord.

Ont été analysés :

— au niveau départemental : Fédération Départementale de Coopération, Caisse Régionale de Crédit Agricole, Caisses de Mutualité Agricole ;

— au niveau local : les coopératives implantées dans la zone étudiée ainsi que celles qui drainent au minimum 25 % de production de la zone ; Caisses locales de Mutualités Agricoles ; agriculteurs en nombre variable.

L'ensemble représente 216 interventions de Présidents et d'Administratifs (Directeurs, chefs de bureau ou chef de dépôts) et 548 enquêtes auprès d'exploitants.

3. Il est exclu de présenter ici l'ensemble des résultats, non qu'ils soient inaccessibles (2) mais infliger au groupe de travail un exposé nécessairement long ne paraît pas être le meilleur moyen d'animer le débat ! Seules quelques grandes **orientations** sont exposées dans cette communication. **Présentées de manière schématique**, elles peuvent choquer ; elles n'en alimenteront que mieux la discussion...

Du point de vue doctrinal, les principes Mutualistes supposent sans aucune ambiguïté la participation effective de chaque adhérent à la détermination de la politique générale de l'organisation, à la gestion de l'unité de base à court comme à long terme. De même, l'Organisation Mutualiste ne recherche pas le **profit** pour elle-même mais pour le bien des adhérents. Bien qu'elles soient tributaires de

(1) Etudes réalisées par une équipe d'économistes : MM. MOUTON et PLUVINAGE et de sociologues : C. WISNER et A. MADEC.

(2) Publiés pour partie dans le compte-rendu du Congrès CNMCCA de 1971-72 et 1973.

ces principes de fonctionnement spécifiques, les Organisations Mutualistes sont insérées dans un système économique et social dont le mode de relations dominant est de type capitaliste. Cela implique, en dépit de l'opposition arbitraire système capitaliste - système coopératif qui est faite parfois, que la logique du système capitaliste leur est imposée au même titre qu'aux entreprises privées dont les activités sont analogues. Si pendant de longues années, en raison d'une croissance économique faible et de choix politiques favorables aux Organisations Mutualistes, cette contrainte s'est peu fait sentir, elle y provoque désormais et de manière de plus ou moins visible, tensions et conflits.

Le jugement qui est porté sur ces organisations est fonction d'une échelle de valeurs propres au système capitaliste, auquel s'ajoute souvent un jugement d'ordre moral, les Organisations Mutualistes étant perçues comme des organes d'assistance du monde agricole.

Cette échelle de valeurs se fonde essentiellement sur la notion d'efficacité : efficacité économique, toujours ; efficacité sociale, quelquefois (à titre correctif).

Débattre de l'efficacité des Organisations Mutualistes de manière globale n'aurait pas de signification. En effet, les critères en sont très variables selon les personnes ou les entités qui émettent un jugement. L'inventaire qui suit n'a pas la prétention d'être exhaustif. Certaines de ces rubriques sont des affirmations, d'autres des hypothèses à débattre.

Quelle efficacité pour la Société globale ?

— **Coopération** : faciliter le développement de l'Agriculture en minimisant les risques de tensions sociales inhérentes à toute évolution ;

- appliquer une politique économiquement efficace, techniquement évoluée au profit d'une fraction d'agriculteurs, tout en soutenant ceux qui disparaîtront à plus ou moins brève échéance du fait de leur vulnérabilité économique ;

- mettre en œuvre les deux points précédents sans la reconnaissance officielle de ce rôle par la société globale (sous forme d'aides diverses, de privilèges).

— **Crédit Agricole** : financer au mieux l'agriculture, compte tenu des difficultés inhérentes, avec en perspective un désengagement progressif de l'Etat en ce domaine ;

- constituer le canal privilégié d'application de la politique agricole visant à moderniser l'Agriculture par **sélectivité de prêts** en contrepartie du système de Bonification ;

- drainer le maximum d'épargne grâce à un réseau très décentralisé dont le coût n'est pas supporté par l'Etat (Ruralisation du crédit) ; (Ruralisation du crédit).

- réinvestir dans le développement global (secteurs plus rentables que l'agriculture).

— **Mutualité** : Collecter les fonds réinvestis dans l'économie globale ;

- promouvoir des nouvelles fermes de protection des individus et des biens qui réduiront d'autant les risques encourus par la collectivité.

Efficacité pour la région ?

- **Développement régional préféré au développement strictement agricole.**

- " L'agriculture ne peut rien seule "

- Rentabilité des investissements

- Cas de coopératives polyvalentes de grande dimension. C.A.M.

Efficacité pour l'Organisation ?

- Le développement de la **technostructure** implique un certain type de croissance de l'organisation : liaison entre la croissance (en chiffre d'affaires ou en profit) et l'évolution du statut social des dirigeants (puissance ou bon gestionnaire). Remarque vraie tant au niveau départemental que local (par exemple Chef de Bureau).

- L'agriculture veut prouver à la société globale qu'elle peut susciter et gérer des entreprises et des organisations de dimension économiques comparables, sinon supérieures au secteur privé, alors que la qualité de bon gestionnaire et le dynamisme lui ont été longtemps déniés.

Efficacité pour les adhérents ?

— Deux problèmes se posent en premier lieu :

- **L'intérêt des adhérents** peut-il être différent de celui de l'organisation prise dans son aspect structurel, ce qui est incompatible avec les principes mutualistes ?

- **Le groupe des adhérents** est suffisamment homogène pour que l'on puisse parler globalement de l'intérêt des adhérents.

Nous avons mis en évidence, au travers de l'étude des 6 régions, 3 profils généraux (l'Agriculteur, l'Entrepreneur, le Propriétaire) que modulaient la dimension de l'exploitation (et une donnée qui y est liée : la présence ou l'absence d'un successeur) et l'âge. Il est évident que ni les intérêts, ni les attitudes de ces diverses catégories vis-à-vis des Organisations Mutualistes, ne sont les mêmes.

— Il serait bon pour éclairer le débat que l'on revienne à une **définition du Mutualisme** qui permettrait peut-être de mieux cerner ce que les adhérents attendent des Organisations Mutualistes.

Le Mutualisme est une institution, produit de la Société d'interconnaissance, c'est-à-dire d'un groupe d'individus dont les dimensions - numériques et spatiales - sont telles que chacune puisse connaître instantanément tous les aspects de la personnalité des autres membres du groupe. Un tel groupe se caractérise par une structure sociale et un mode de

vie qui matérialisent les valeurs fondamentales de la communauté. L'une d'elles est la **volonté de continuité** qui implique que s'instaure un système de sauvegarde des individus contre un certain nombre de risques dans la mesure où ces derniers pourraient porter atteinte à l'intégrité du groupe, voire entraîner sa disparition. C'est de cette volonté de continuité et donc de **protection de l'individu au sein du groupe, qu'est né le Mutualisme**. L'organisation Mutualiste permettait à la société rurale de **défendre une certaine forme de civilisation**. Elle est censée défendre aujourd'hui et en premier lieu, l'activité économique d'individus de puissances économiques de plus en plus inégales, et, ce, parfois, contre le restant de la société.

— Les agriculteurs et les responsables sont très **partagés** quant à l'efficacité et à l'actualité de ces principes.

• " La valeur des principes mutualistes face à l'évolution de l'activité agricole est reconnue par une large fraction des exploitants, encore que pour un certain nombre d'entre eux, il s'agisse d'une assertion de pure forme où le ritualisme l'emporte sur une **réelle pratique des valeurs représentées** ".

• Les principes mutualistes ne sont connus et appréciés que **dans la mesure où la prospérité et l'avenir de l'exploitation leur permet de se développer conformément aux modèles proposés par le système économique général**. De plus la **dimension des Organisations Mutualistes** efficaces dans la zone qui constitue la **seconde variable de ces attitudes**. La concentration des Organisations Mutualistes n'est pas un facteur de développement ou de maintien de " l'esprit mutualiste ".

• **L'unité doctrinale** entre les trois branches est peu perçue ; la reconnaissance d'une certaine concertation (essentiellement sous forme de domination du CAM sur la Coopérative) est peu fréquente.

— Quelle que soit l'attitude face à ces problèmes théoriques, une constante s'impose partout chez les exploitants, chez les élus ou les cadres salariés (avec quelques réticences quant à l'efficacité vue sous l'angle technocratique) : **l'importance de l'implantation locale**.

De toutes les caractéristiques du mutualisme, c'est cela qui **demeure au premier plan des exigences des adhérents** (résistance à l'anonymat, à l'éloignement) et fonde pour une bonne part, **l'efficacité perçue des Organisations Mutualistes**.

Efficacité perçue des diverses formes d'Organisations Mutualistes.

• **Les Coopératives :**

— Les pourcentages d'exploitants déclarant utiliser de manière exclusive ou quasi exclusive le canal coopératif, sont très variables selon les régions (de 56 à 95 %) ; selon l'âge (par exemple 42 % des exploitants du Trégorrois de moins de 35 ans n'adhé-

rent à aucune coopérative) ; selon le type d'agriculture ; selon le type de coopératives.

— Les raisons d'adhésion sont dans l'ordre :

1. Traditions, habitudes, relations personnelles
2. Prix meilleurs
3. Inexistence d'un autre canal de commercialisation.

A noter qu'elles sont **les mêmes** et dans le **même ordre** pour l'utilisation du **négociant**, auxquelles s'ajoute l'opposition au type de gestion coopérative.

— La **Crainte du monopole** qu'il soit coopératif ou privé est présente de manière générale. **La condition d'efficacité d'un secteur est la concurrence** : l'attitude plus marquée chez les Agriculteurs que chez les Entrepreneurs ou les Propriétaires, moins " dominés " par l'Organisation Mutualiste.

— l'efficacité pourrait être améliorée selon 40 à 60 % des agriculteurs par la **réduction des erreurs de gestion (30 %)**, la **réduction de la Bureaucratie (10 %)**, et le regroupement des coopératives (cité surtout par les gros Agriculteurs et Entrepreneurs).

• **Le Crédit Agricole (CAM) :**

— Attitudes très peu différenciées vis-à-vis du CAM : pas de concurrence réelle des autres institutions financières ; homogénéité des structures de l'Organisation Mutualiste ; dépendance quasi générale des exploitations, du financement par le CAM : " Ah, si on n'avait pas le CAM... "

— Peu de critiques :

- taux d'intérêt trop chers, garanties exigées trop importantes,
- risque de nationalisation des Terres par l'intermédiaire d'une étatisation du CAM.

• **Les Mutuelles (MSA - Mutualité 1900)**

— L'efficacité de la MSA est difficile à juger car elle traite avec des **assujettis** dont les critiques portent toujours sur le décalage entre le poids des charges sociales par rapport aux cotisations versées.

— L'efficacité des Mutuelles peut se mesurer par le nombre d'adhérents. Canal quasi exclusif pour l'Agriculteur, les Mutuelles ne le sont qu'à 50 ou 60 % pour les Entrepreneurs. Les Mutuelles ayant au nom du Mutualisme, jusqu'à présent fort peu tenu compte des efforts faits pour la prévention des accidents... (tarif unique).

Si peu détaillé qu'il soit cet inventaire met en **évidente**,

— la **multiplicité des exigences** des divers agents en présence et leur **incompatibilité plus ou moins évidente**,

— auxquels s'ajoutent les **exigences théoriques des principes mutualistes**.

Il découle de cet ensemble d'exigences une **très réelle ambigüité** des objectifs des Organisations Mutualistes qui se traduit :

- au niveau des options de développement des Organisations Mutualistes fondées sur des pondérations variables entre efficacité économique (de type plus ou moins technocratique) et exigences de par-

ticipation des adhérents,

- au niveau du fonctionnement des Organisations Mutualistes par des tensions et/ou le ritualisme des conduites des adhérents.

OPTIONS DE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS MUTUALISTES ET FONCTIONNEMENT

L'efficacité économique (et sociale) l'emporte sur la participation des adhérents à la gestion. Cela implique entre autres :

— l'augmentation de la taille de l'entreprise : par une augmentation du nombre des adhérents (coopérateurs) ou des utilisateurs (CAM et Mutualité) ; par diversification des activités (coopératives, CAM et Mutualité) ; par conquêtes territoriales sur le secteur privé ou autres coopératives,

- la diminution des charges dues à l'hétérogénéité économique et sociale des adhérents et au " principe de la porte ouverte " ,

- des accords avec autres coopératives et/ou Industries privées.

Conséquences au niveau du fonctionnement et de la participation des adhérents.

L'intervention de l'Etat devient de plus en plus évidente dans le fonctionnement d'Organisations dont la direction économique et financière accroît les risques au niveau régional ou national (CAM, coopératives polyvalentes à l'échelle régionale).

Cette intervention est relativement mal supportée par l'ensemble des catégories en présence, en raison, principalement, de son incohérence. Cependant, il faut noter que pour bon nombre d'agriculteurs l'Etat ne pouvant se permettre de " laisser couler une coopérative " , la gestion de cette dernière n'est pas leur souci dominant. La Coopération, le Crédit ou la Mutualité sont devenus des **Institutions de la vie rurale** qui ne sauraient faire défaut. D'où les difficultés de mobilisation des exploitants quand cela s'avère nécessaire à la défense de ces organisations.

Dépersonnalisation des rapports sociaux entre adhérents et dirigeants, d'une part et entre adhérents d'autre part. (" numérotisation "). Cette constatation va à l'encontre des principes mutualistes ; ceci explique en particulier que parmi les réformes souhaitées pour les coopératives, figure " la dimension plus humaine " au-dessous de 500 adhérents. Cette tendance donne également toute sa signification au fait que dans les Organisations Mutualistes où existe encore un échelon local vivant, il est solidement défendu (Caisses locales de Crédit Agricole).

Utilisation des Ordinateurs : le mythe de l'ordinateur pour chaque Organisation Mutualiste au niveau départemental :

- difficultés pour certains agriculteurs à comprendre les divers bordereaux codés ou questionnaires qui leur sont adressés (sentiment d'exclusion),

- tentation de la programmation des activités : systématisation des opérations et classement des adhérents en fonction de quelques critères simples, mathématiquement évaluables, qui conduiraient l'inutilité des conseils d'administration locaux (Cais- ses locales de CAM).

Incapacité de la majorité des Agriculteurs, compte tenu de leur formation, à remplir leur fonction d'adhérents : contrôle de la gestion des Organisations Mutualistes, et en déterminer la politique à long terme.

- D'où des **Assemblées Générales de plus en plus désertées** (sauf quand la situation économique est menacée). " Les Assemblées Générales n'ont aucune influence sur la gestion de la Coopérative. " 70 à 80 % des agriculteurs - 30 à 40 % des Entrepreneurs - 60 % des Propriétaires ". Pour le CAM les pourcentages atteignent globalement 72 à 90 %.

- D'où **création de structures de participation de plus en plus élaborées** (par exemple au niveau des grandes coopératives) qui s'avèrent tout aussi inefficaces que les formes traditionnelles de participation, car elles ne traitent pas la cause de cette non participation.

Sélection des adhérents par des mesures diverses d'ordre administratif ou technique. (tanks à lait, paiement par chèque, " restructuration " des circuits de ramassage), qui vont à l'encontre des principes coopératifs.

Partage du Territoire entre coopératives et/ou négociants privés. Les exploitants se trouvent en face d'un **quasi monopole** avec lequel ils ne sont pas d'accord, ainsi que nous l'avons vu.

Accroissement de l'écart entre groupes d'exploitants agricoles au niveau d'une même région :

- les uns s'intégrant aux activités nouvelles de la coopérative (entrepreneurs : 38 et 61 % d'exploitants envisagent la spécialisation dans les 5 ans), d'autres restant au niveau de la polyculture traditionnelle (agriculteurs : 12 %) ;

- les uns participant réellement à la vie des Organisations Mutualistes, les autres demeurant passifs.

Déplacement du pouvoir dans les Organisations Mutualistes : les adhérents perçoivent ce déplacement, et la très grande majorité le voit entre les mains du **Directeur** et du tandem : **Directeur + Conseil d'administration**. Ils souhaitent un renforcement du pouvoir des conseils d'administration, en particulier chez les **Entrepreneurs**, et une **diminution du rôle du Directeur**.

Comment s'étonner en conclusion de ces quelques "éclairages" que les exploitants soient sceptiques sur l'application actuelle des principes mutualistes ?

Comment s'étonner de l'apparition des conduites ritualistes ?

La société globale présente aux exploitants deux solutions : la recherche du profit de type capitaliste ou l'application des principes mutualistes, stricto sensu en tant qu'attributs de la Société agraire. Le fait pour un groupe social d'avoir à choisir entre deux systèmes de valeur est en soi un élément de déstabilisation et donc d'insécurité. De plus, la recherche du profit maximum se heurte, pour de nombreux agriculteurs, à des contraintes de toutes sortes. Elle provoque, par la nécessaire et permanente recherche de techniques et de débouchés, une suite de déséquilibres et donc l'insécurité, ce qui est en contradiction avec la stabilité que l'on prête à l'activité agricole. Certes, certains agriculteurs, très minoritaires, sont armés intellectuellement, techniquement, économiquement, pour assumer cette instabilité, mais la plupart ne peuvent faire face : ils ne rejettent pas consciemment la fin proposée, mais s'en tiennent aux manifestations externes, c'est-à-dire adoptent des conduites ritualistes.

La seconde fin proposée est l'application des principes mutualistes. Nous avons vu, au travers de cette étude, que pour bon nombre d'agriculteurs et de responsables ces principes ne peuvent être appliqués "que dans un monde meilleur". C'est admettre implicitement que toute organisation qui se donne pour but l'application de ces principes ne peut qu'échouer dans le type de société où nous vivons. Nous retrouverons donc le même problème que précédemment. Les fins proposées, bien que jugées satisfaisantes, sont perçues comme inaccessibles, d'où insécurité et apparition de conduites ritualistes.

Si notre schéma explicatif est acceptable, cela signifie que nous ne pouvons pas nous étonner des conduites ritualistes prêtées aux agriculteurs vis-à-vis des organisations mutualistes. Elles sont normales - au sens sociologique du terme - c'est-à-dire que l'on doit s'y attendre, compte tenu des structures sociales actuelles.

L'efficacité économique alliée à la participation.

- C'est le cas d'un certain nombre de **petites exploitations** dont la structure administrative est quasi inexistante, qui commercialisent par le canal d'une union et rémunèrent le producteur mieux que de grosses unités coopératives.

- Apparition de nouvelles formes d'organisation (SICA) ou de "Clubs"...

Ces organisations s'efforcent d'allier efficacité et participation par :

- organisations autour d'une production bien déterminée dont l'ensemble des problèmes ont été étudiés en commun, auparavant, par les adhérents,

- homogénéité des adhérents en nombre restreint (caractéristiques socio-économiques, âge, formation, préoccupation..)

- discipline librement consentie et contrôle collectif,

- contradiction maximum de la "Bureaucratie". Dans certains cas, ce sont des "Entrepreneurs" qui dirigent eux-mêmes l'organisation.

Les "Clubs" : n'ont pas une existence officielle. Ils se constituent au sein d'une coopérative où un **petit nombre d'exploitants**, homogènes quant à leurs caractéristiques socio-économiques, souhaitent :

- organiser en commun une production qui n'entre pas dans le cadre des activités de la coopérative (babybeef, séchage du maïs...)

- étudier en commun un problème particulier (commercialisation, achats en commun...)

La participation préférée à l'efficacité.

C'est le cas de **caves vinicoles** qui ne pratiquent pas toujours la vente en commun. L'efficacité se réduit alors à la fabrication et au stockage du produit.

Ce qui y est valorisé est un ensemble de **relations sociales** au niveau de la commune.

MUTUALISME ET JACOBINISME

La volonté traditionnelle, unificatrice, de la législation française a prévu pour chaque type d'organisation Mutualiste un statut qui ne donne qu'une place minime aux conditions régionales, économiques, ou sociales spécifiques. Or, le Mutualisme devrait, à la limite, se traduire par une liberté totale des adhérents pour inventer les statuts de leur Organisation. Ces besoins spécifiques sont perçus par le législateur, qui, en réponse, élabore de mul-

tiples textes partout, statuts d'un nombre sans cesse croissant d'organisations, tous valables au niveau national !

Serait-il utopique d'envisager des cadres législa-

tifs plus souples qui permettraient, autour d'un noyau commun d'exigences légales, une adaptation des institutions dans l'espace et le temps ?

STATUT SOCIAL ET PARTICIPATION DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS MUTUALISTES.

La croissance des Institutions Mutualistes entraîne des **modifications** dans les **statuts sociaux** de certaines catégories de personnel. C'est le cas, en particulier, du Directeur du C.R.C.A. dont la **participation** aux plus hautes instances administratives du département, le rôle de **financement** de son institution dans divers secteurs, la **responsabilité financière** qui lui incombe, impliquent un statut social de plus en plus élevé. L'évolution intervenue dans la situation du **Chef de Bureau**, tient pour une part, à la connaissance qu'il a de la situation financière de la majeure partie de la population de la zone : (le "secret" comme fondement du statut social : médecin - notaire..) mais aussi à la **croissance** de l'institution perçue comme liée à l'efficacité des Bureaux locaux, A ces deux éléments s'ajoute la **responsabilité**, responsabilité des jugements en matière

de prêts, responsabilité du fonctionnement du conseil d'administration de la Caisse locale.

Les relations entre le **personnel** des Organisations Mutualistes et ses employeurs sont de même type que celles qui existent dans une entreprise privée. Cette situation est paradoxale, au moins en théorie.

Il serait donc intéressant de se demander si la **participation** de ce personnel à la gestion de ces organisations n'est pas souhaitable et réalisable.

Si oui, quelle (s) forme (s) pourrait-elle prendre ?

EN CONCLUSION, et sur un tout autre plan, l'auteur de ce texte souhaiterait que l'on évoque d'une part, l'**utilité** de telles études pour les Organisations Mutualistes et, d'autre part la **collaboration en ce domaine** entre **responsables professionnels et chercheurs**.